

Commission de Suivi de Site AESC

Lieu : Sous-préfecture de Douai

Date : le 09/09/2025

Collège "Administrations de l'Etat"

Monsieur AZZOPARDI, Sous-préfet de Douai
Monsieur HELLEMANS, Sous-préfecture de Douai
Monsieur TISON, DREAL
Monsieur DELCOURT, Département du Nord

Collège "Exploitant"

Monsieur KUROSE, AESC
Madame DEVALLEZ, AESC
Madame DREZET, AESC
Monsieur CALUJEK, AESC
Monsieur GADOIS, AESC
Monsieur MAERTEN, AESC

Collège "Salariés"

M. BACQUET, CSE de AESC
M. CUREAU, CSE de AESC

Collège "Collectivités"

Monsieur HÉGO, Mairie de Cuincy/Président du S3PI/Président du SMTD
Monsieur BURY, Mairie de Cuincy
Monsieur BEN SMIDA, Douaisis Agglo
Monsieur LECLERCQ, Mairie de Douai
Monsieur DAUVIN, CC Osartis-Marquion
Monsieur BERTOUT, CC Osartis-Marquion/mairie de Corbehem
Monsieur HUMEZ, Mairie de Quiéry-la-Motte
Monsieur GUENEZ, Mairie de Lambres-lez-Douai

Collège "Riverains"

Monsieur LANQUETIN, riverain
Monsieur DEREUX, France Nature Environnement HDF
Monsieur THELLIER, Cuincy Environnement Santé

Personnes qualifiées

Commandant DELECOURT, SDIS
Lieutenant LADRIERE, SDIS

Secrétariat de la CSS

Madame TOURON, S3PI

Excusés :

Monsieur NOWAK, SNCF

Madame REBERGUE, SNCF

Madame VALLET, Mairie de Lauwin-Planque

Monsieur CHÉREAU

Monsieur POIRET, Département du Nord

ORDRE DU JOUR

- I. Introduction du président de la CSS.....
- II. Bilan d'activité et environnemental de l'établissement AESC pour l'année 2024 (risques technologiques et risques chroniques).....
- III. Questions diverses.....

La séance est ouverte à 14 heures 30.

Un tour de table est effectué.

I. Introduction du Président de la CSS

M. AZZOPARDI rappelle que l'arrivée d'AESC constitue un enjeu économique majeur pour le Douaisis. En tant que site classé Seveso, l'entreprise fait l'objet d'un suivi rigoureux pour s'assurer du respect des normes environnementales. La présente Commission de Suivi de Site s'inscrit dans cette démarche.

II. Bilan d'activité et environnemental de l'établissement AESC pour l'année 2024 (risques technologiques et risques chroniques)

Un diaporama est projeté.

1. Bilan d'activité

Avancement du projet

M. KUROSE annonce que les trois premières lignes ont commencé à produire (et à livrer pour la première) tandis que la mise en service des trois autres lignes de production s'échelonne jusqu'à la fin de l'année. Ensuite, les treize kilomètres de câbles de la ligne RTE de 225 kV ont été livrés (le basculement sur la ligne est prévu avant la fin de l'année).

M. AZZOPARDI ajoute que la clôture périmétrique a été achevée avant le démarrage de la production, comme prévu. Cette clôture garantit l'herméticité nécessaire à la sécurité des sites d'AESC et de Renault. Il met en avant le respect des délais qui constitue une performance remarquable compte tenu de l'ampleur du projet. Il adresse ses remerciements à tous les acteurs impliqués.

Emploi

Mme DREZET indique que les effectifs sont passés de 285 collaborateurs en janvier 2025 à 700 à fin août, sachant que la projection à mars 2026 dépasse les 1 000 salariés.

M. HÉGO demande quel est le pourcentage d'employés provenant du Douaisis.

M. AZZOPARDI répond que 85 % des 2 000 collaborateurs de Renault et AESC proviennent du bassin d'emploi de Douai. Mme DREZET pourra fournir des informations complémentaires ultérieurement.

2. Bilan environnemental

Production

Répondant à une inquiétude exprimée lors de la dernière séance, M. MAERTEN fait savoir que 26 camions par semaine sont nécessaires à la livraison de Renault pendant les pics de production. Le site n'a pas encore atteint son niveau maximum d'activité, mais les flux de transport demeureront relativement limités.

M. HÉGO fait remarquer que Renault envoie également des batteries vers son usine de Maubeuge. Or, ces trajets ne sont pas comptabilisés par AESC : il demande donc quel est le nombre de camions induit par l'activité d'AESC au total.

M. MAERTEN n'a accès qu'au nombre de camions d'AESC vers Renault.

Il détaille ensuite les fournisseurs de l'usine et affiche la volonté d'augmenter la part de fournisseurs européens qui représentent actuellement 5 % des flux. Quatre ports européens différents sont utilisés, sans qu'un flux spécifique leur soit attribué.

M. KUROSE explique qu'un approvisionnement local réduirait considérablement les risques, sachant qu'actuellement, les poudres en provenance de Chine nécessitent 21 jours de transport. En tout état de cause, la législation et le client seront de plus en plus incitateurs pour s'approvisionner localement.

M. MAERTEN explique que, l'usine ne pouvant pas stocker l'intégralité des matériaux reçus, ceux-ci sont stockés dans un second entrepôt exploité par une autre société sur la commune de Lambres-lez-Douai. Cependant, il ne contient pas de matières dangereuses en quantité importante, ce qui ne nécessite pas de statut SEVESO Seuil Haut.

Prévention incendie

Mme DEVALLEZ présente le système de détection incendie : tous les lieux de production sont placés sous détection automatique et protégés par des sprinklers. Les postes sont à préaction ou sous eau pour une meilleure réactivité en cas d'élévation de température. Elle souligne la mise en service d'un canon de protection incendie d'une capacité de 2 500 litres par minute pour couvrir les toitures du bâtiment de stockage. Des exercices sont réalisés régulièrement et les agents de sécurité incendie (cinq SSIAP sont présents en permanence) sont en mesure d'intervenir en moins de trois minutes. En outre, l'ensemble du personnel est formé aux consignes de sécurité et aux procédures d'intervention. Quant au POI, la première version a été transmise au SDIS et il reste quelques scénarios à écrire. Enfin, une cuve d'eau destinée à la lutte contre l'incendie a été installée pour se conformer à l'arrêté préfectoral.

M. THELLIER soulève la problématique de l'incendie des batteries de lithium et s'interroge sur l'efficacité de l'eau comme moyen d'intervention.

Le commandant DELECOURT expose que les recherches sont toujours en cours. Pour l'heure, il n'existe aucun moyen d'éteindre une batterie au lithium en feu et l'immersion de la batterie dans l'eau reste la meilleure solution pour éviter la propagation d'un incendie et éviter les fumées toxiques. La détection précoce d'une élévation de température est cruciale, car elle permet d'extraire le composant concerné et de le mettre en sécurité.

b. Bilan environnemental

Mme DEVALLEZ fait état d'une augmentation de la consommation d'eau de la Scarpe, laquelle s'explique par le démarrage des lignes de production (cette eau est analysée, traitée puis rejetée). Concernant le traitement des déchets, AESC fait appel à des sociétés locales, THEYS et BATTRI. Il est à noter que le site se situe à proximité d'une zone humide, alimentée par les eaux pluviales au titre des mesures compensatoires.

M. TISON informe l'instance que la DREAL a procédé à six inspections. Celle relative à l'impact du chantier sur l'environnement s'est révélée satisfaisante. En revanche, concernant le contrôle des mesures de réduction des risques, d'intervention et de prévention, trois mises en demeure ont été émises : notamment, le système d'extinction automatique n'était pas fonctionnel alors que des matières dangereuses étaient déjà stockées, une situation imputable aux délais serrés du chantier. Cette non-conformité a depuis été levée.

Deux mises en demeure sont toujours en cours. La première concerne la partie électrolyte : les citernes de produits inflammables sont défendues par un système d'extinction automatique, mais certains matériels requis pour en cas d'indisponibilité ou d'échec de l'extinction automatique n'étaient pas en place.

M. CALUJEK fait savoir que le proportionneur a été acheté et que les émulseurs sont à disposition à proximité du stockage électrolyte.

M. TISON indique qu'une autre mise en demeure concernait le Système de Gestion de la Sécurité (SGS) : le système qualité, constitué d'une série d'indicateurs mesurant le niveau de préparation de l'exploitant, n'était pas élaboré et mis en œuvre et il fera l'objet d'une nouvelle inspection prochainement.

M. THELLIER demande si la qualité de l'eau et de l'air a été mesurée et si les résultats sont satisfaisants.

M. TISON indique que ces points n'ont pas encore fait l'objet d'une inspection.

M. CALUJEK porte à la connaissance des participants que les premières mesures de la qualité de l'eau ont été effectuées et présentent des résultats conformes. En revanche, les mesures concernant l'air n'ont pas encore été effectuées, car les cheminées ont été installées il y a seulement quatre semaines. Néanmoins, le prestataire chargé de ces mesures a été sélectionné et devrait débiter son intervention en septembre.

III. Questions et échanges

M. HÉGO s'interroge sur la nécessité d'informer les communes sur les procédures en cas d'alerte.

M. TISON explique qu'aucun effet n'est attendu en dehors du site en cas d'incident. D'ailleurs, l'établissement est dispensé de PPI..

Pour M. CALUJEK, la communication est importante, même en l'absence d'obligation réglementaire, raison pour laquelle les prochains exercices POI prévoient une information des mairies avoisinantes.

M. THELLIER aborde la question de la mobilité des salariés, notamment l'utilisation des modes doux.

M. HÉGO rapporte qu'une liaison par bus depuis la gare de Douai a été mise en place par le SMTD depuis quelques mois, et que ses horaires ont été convenus avec AESC (la ligne n'est pas en service la nuit, mais cette possibilité est à l'étude avec la sous-préfecture). Par ailleurs, M. HÉGO constate que les bus sont principalement utilisés par les usagers de la zone du Raquet, et doute que les salariés d'AESC y recourent significativement.

Concernant les pistes cyclables, le Département a réalisé des aménagements au niveau du grand giratoire, mais il manque encore des tronçons entre AESC et Cuincy. Les travaux nécessaires sont en cours de réflexion.

M. HÉGO fait part de sa conviction que le covoiturage constitue un puissant levier à développer, notamment parce qu'il est plus flexible qu'une ligne de bus.

Mme DREZET fait observer que le covoiturage n'est pas nécessairement adapté au travail posté, car les salariés n'appartiennent pas toujours à la même équipe.

M. THELLIER demande si un plan de déplacement entreprise a été établi.

M. CALUJEK répond affirmativement : les flux ont été identifiés et le plus important provient de Douai.

M. HÉGO invite AESC à transmettre son plan de déplacement au SMTD, car il permettrait au syndicat d'émettre des propositions de solutions de mobilité.

M. BURY demande s'il est possible d'organiser une nouvelle visite du site.

M. CALUJEK répond favorablement.

La séance est levée à 16 heures 05.

Le Président de la CSS

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Pierre AZZOPARDI
Sous-préfet de Douai

